

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission du 6 août 2008 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (Règlement général d'exemption par catégorie) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.40797 (2015/X)
État membre	France
Numéro de référence de l'État membre	
Nom de la région (NUTS)	FRANCE -
Organe octroyant l'aide	Ministère de l'économie et des Finances 139, rue de de bercy 75012 PARIS
Titre de la mesure d'aide	application d'un taux réduit de TICPE aux installations grandes consommatrices en énergie
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	article 32 de la loi N°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	
Durée	-
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,0005 (millions)
Pour les garanties	-
Instrument d'aide (art. 5)	Avantage fiscal ou exonération de taxation
Référence à la décision de la Commission	-
Si cofinancement par des fonds communautaires	

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides sous la forme de réductions de taxes environnementales au titre de la directive 2003/96/CE (art. 44)	0,01 %	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028399511>